

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'OTTERBURN PARK**

RÈGLEMENT NUMÉRO 460-5

MODIFIANT L'ANNEXE B DU RÈGLEMENT NUMÉRO 460 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT PAR L'AJOUT DE PANNEAUX D'ARRÊT

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le projet de Règlement présenté et déposé lors de la séance du conseil municipal en date du 22 août 2022;

CONSIDÉRANT que _____ a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance et via le site Internet de la Ville et le babillard municipal;

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT STATUÉ, ET IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, ORDONNÉ ET DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – TITRE

Le présent Règlement s'intitule « Règlement numéro 460-5 modifiant l'Annexe B du Règlement numéro 460 concernant la circulation et le stationnement par l'ajout de panneaux d'arrêt ».

ARTICLE 2 – PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent Règlement.

ARTICLE 3 – MODIFICATION DE L'ANNEXE B DU RÈGLEMENT NUMÉRO 460

L'Annexe B du Règlement numéro 460 est modifié par l'ajout de panneaux d'arrêt aux endroits indiqués suivants :

LOCALISATION	DESCRIPTION
Rue Helen	Sur la rue Helen vers l'ouest à la hauteur de la rue Parkview
Rue Helen	Sur la rue Helen vers l'est à la hauteur de la rue Parkview
Rue Eleanor	Sur la rue Eleanor vers l'ouest à la hauteur de la rue Maple
Rue Eleanor	Sur la rue Eleanor vers l'est à la hauteur de la rue Maple

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Mélanie Villeneuve,
MAIRESSE

Me Julie Waite,
GREFFIÈRE

CERTIFICAT

Avis de motion	22 août 2022
Présentation et dépôt du projet de Règlement	22 août 2022
Adoption du Règlement	
Avis d'entrée en vigueur	

Mélanie Villeneuve,
MAIRESSE

Me Julie Waite,
GREFFIÈRE